



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du centre nautique « La Plage » entre la commune de Pontivy et l'association de la Ligue de Bretagne de Natation

DEL-2021-061

Numéro de la délibération : 2021/061

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 19/04/2021

Date de convocation du conseil : 13/04/2021

Date d'affichage de la convocation : 13/04/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Julie MINGAM

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était représentée : Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle.

Convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du centre nautique « La Plage » entre la commune de Pontivy et l'association de la Ligue de Bretagne de Natation

Rapport de Michel JARNIGON

« La Plage » est habituellement ouverte chaque année en juillet et août. Il est envisagé de conventionner avec la Ligue de Bretagne de Natation, le conventionnement en 2019 avait été réalisé avec l'association l'Espoir Nautique Pontivyen.

En 2019, l'Espoir Nautique Pontivyen avait assuré pour le compte de la commune les missions d'accueil du site en dehors de la période habituelle d'ouverture au public, à savoir du 11 mai au 30 juin 2019 et du 1er septembre au 15 septembre 2019. En 2021, pour la période du jeudi 1er juillet au dimanche 29 août, l'ouverture sera privée et/ou publique selon les moments. En dehors de la période d'ouverture précédemment évoquée, Il est envisagé cette année avec la Ligue de Bretagne de Natation d'étendre la période d'ouverture, à savoir du samedi 24 avril au mercredi 30 juin et du lundi 30 août au dimanche 26 septembre 2021.

La convention est conclue pour la période du 20 avril au 1er octobre 2021.

L'ouverture sera réservée aux membres du club, aux membres des associations sous convention avec la commune, aux membres ayant loué des espaces, aux scolaires et au public. L'association aura, entre autres objectifs, pour mission de favoriser l'apprentissage de la natation pour tous.

Pour les périodes du 24 avril au 30 juin 2021 et du 30 août au 26 septembre 2021, la Ligue de Bretagne de Natation en lien avec l'Espoir Nautique Pontivyen, assurera la gestion administrative, financière et technique du bassin, avec un accompagnement pendant le 1er mois par le directeur des sports de la commune. Le personnel chargé de la maintenance de l'équipement demeurera celui de la commune.

Il est convenu ce qui suit entre la commune de Pontivy et la Ligue de Bretagne de Natation :

-Si le bilan présente un résultat déficitaire, celui-ci incombera à la Ligue.

- Si le bilan présente un résultat excédentaire, la Commune de Pontivy et la Ligue de Bretagne de Natation s'accorderont sur la répartition de celui-ci entre les deux. Cette répartition fera l'objet d'une approbation en conseil municipal.

Nous vous proposons :

- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens relatives à l'exploitation du centre nautique « La Plage » entre la commune de Pontivy et l'association Ligue de Bretagne de Natation ;
- D'autoriser Madame la Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 20 avril 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**